



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal Du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 7 novembre 2023
Présents : 17
Votants : 25

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Adjoints  
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Arnaud BRUNET  
Fanny BILLY a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ  
Sandrine MARTINS a donné pouvoir à Catherine BARBERO  
William NETO DE JESUS a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT  
Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE  
Nathalie BEELS a donné pouvoir à Arnaud SCHMITT  
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à Magali BOUARFE  
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

### ETAIENT ABSENTES :

Brigitte FOULON, Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Isabelle JODIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2023-53 : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ID77 »**

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Accusé de réception en préfecture 077-217703727-20231114-2023-53-DE Date de télétransmission : 21/11/2023 Date de réception préfecture : 21/11/2023
--

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) ».

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

**APPROUVE** la convention constitutive intégrant son avenant n°1 jointe en annexe, et d'autoriser son exécutif à la signer.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

**DESIGNE** Arnaud BRUNET, Maire de Pomponne, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 14 novembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le*

Le Maire  
A. BRUNET

Le Maire  
  
Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20231114-2023-53-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023